



# DEPARTEMENT MEEF

## MASTER Responsable des Etablissements Educatifs

Année universitaire 2019.2020

## Responsable : Nicolas Doré

Secrétariat pédagogique du département : Lindsay Mephara Lestideau

☎ 02 97 97 29 31 ✉ lindsay.mephara@univ-ubs.fr

Le Master Responsable des Etablissements Educatifs vise au développement de compétences professionnelles nécessaires au pilotage d'un EPLE, et plus largement des structures éducatives. Les apports théoriques et pratiques des enseignements offrent une vision globale de l'environnement professionnel d'un chef d'établissement et présentent des éléments culturels d'ordre sociologique, historique, philosophique et juridique.

Enfin, la complémentarité et l'organisation des enseignements témoignent de la pertinence du master R2E pour la préparation du concours **des personnels de direction**.

Tous les enseignements sont dispensés à distance. Les examens se déroulent également à distance.

Chaque étudiant bénéficie de deux tuteurs : pour le suivi de mémoire et pour le suivi du parcours de formation.

### Les enseignants du master :

Bedel Frédéric : frederic.bedel@univ-ubs.fr	Bouamoud Mehdi - mehdibouamoud@hotmail.com
Coussi Michel : michel.coussi@ac-rennes.fr	Guyon Laurence : laurence.guyon@univ-ubs.fr
Harent Guillaume : <a href="mailto:guillaume.harent@ac-nantes.fr">guillaume.harent@ac-nantes.fr</a>	Jappe Françoise - Francoise.jappe@ac-rennes.fr
Laffineur Nathalie - nathalie.laffineur@ac-rennes.fr	Léger Isabelle : Isabelle-Christ.Leger@ac-rennes.fr
Meynier Christophe - christophe.meynier@ac-rennes.fr	Navarro-Ugé Garance : garance1607@me.com
Paul Olivia : olivia.paul@espe-bretagne.fr	Pinte Gilles - gilles.pinte@univ-ubs.fr
Pugnière-Saaveda Frédéric : frederic.pugniere-saavedra@univ-ubs.fr	Rico Audrey : Audrey.Rico@ac-rennes.fr
Lionel Julien : lionel.julien@ac-rennes.fr	

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE : ANNÉE 2019-2020

### Semestre 1 :

6/11/2019	date limite de prise de contact avec le tuteur
11/12/2019	date limite de proposition pour le stage
15/01/2020	date limite de proposition pour le sujet de mémoire

### Examens du premier semestre période 1 : du 03 au 14/02

**Jury premier semestre : 04/03/2020**

### Semestre 2 :

19/03/2020	date limite de prise de contact avec le tuteur
14/05/2020	date limite de prise de contact avec le tuteur
1/06/2020	date limite de remise des mémoires

Soutenance mémoire : du 6 au 10 juillet

### Examens du second semestre période 2 : du 6 au 10 juillet

Soutenance pour les M2 le jeudi 16 juillet

**Jury deuxième semestre : 10/07/2020**

Les examens de session 2 se déroulent en septembre parallèlement à la rentrée universitaire.

13/09/2020	remise des mémoires seconde session
20/09/2020	date limite de récupération des devoirs en ligne, seconde session

Examens de session 2 (rattrapages) M1 et M2 vendredi 25 et samedi 26 septembre 2020

**Jury seconde session : 06/10/2020**

NB : l'ensemble de ces dates peut être soumis à modification en raison de circonstances ou aléas durant l'année universitaire.

# ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés en semestres sous forme d'unités individuellement capitalisables par année (**UE**) et affectées d'un nombre de crédits **ECTS** (« crédits européens de transfert »).

## MASTER 1 - SEMESTRE 7

### UE 11 : Histoire des institutions scolaires

**Responsable : Eric LIMOUSIN**

**Contenu :**

Depuis 1837, une multitude de réformes se sont succédées afin de permettre à la totalité des jeunes français d'être instruits par l'Ecole. En étudiant et en présentant ces réformes, nous nous interrogerons sur les raisons de l'échec de la démocratisation et de l'égalité des chances. Une des réponses sera donnée par le constat que les différents gouvernements, jusqu'à ces dernières années, ont privilégié le quantitatif au détriment du qualitatif.

### UE 12 : Philosophie de l'éducation

**Responsables : Mehdi BOUAMOUD**

**Contenu :**

Le problème de l'éducation soulève en philosophie la difficulté suivante: n'y a-t-il pas contradiction entre sa finalité affichée (l'accès à l'autonomie) ET les modalités (parfois coercitives) qu'elle déploie nécessairement ?

Ce problème est redoublé lorsque l'éducation est prise en charge par l'institution étatique : en démocratie, que vise-t-on ? Des citoyens éclairés OU soumis au dogmatisme ?

### UE13 : Initiation au droit

**Responsable : Laurence GUYON**

**Contenu :**

La règle de droit est une construction sociale. À travers elle, s'expriment certaines valeurs fondamentales. La prise en compte des finalités du droit permet de comprendre le sens de la règle, de l'interpréter et, éventuellement, d'en prévoir l'évolution. Le droit distingue, classe, range. Le classement sert à ordonner la présentation de la règle de droit. Il répond donc à des nécessités pédagogiques. Mais ses utilités vont au-delà.

Cet enseignement doit permettre au responsable d'établissement éducatif d'aborder les situations professionnelles et d'agir dans le respect du cadre législatif.

### UE14 : Sociologie de l'éducation et de l'orientation

**Responsable : Gilles PINTE**

**Contenu :**

L'enseignement a un triple objectif :

- Appréhender les grands courants qui ont marqué le champ de la sociologie de l'éducation.
- Cerner les évolutions sociologiques actuelles qui marquent l'éducation et l'orientation.
- Faire un lien entre sa pratique professionnelle et les grandes problématiques de l'éducation et de l'orientation.

## **UE 15 : Gestion publique et responsabilités**

**Responsables : Audrey RICO**

**Contenu :**

Cet enseignement aborde les notions essentielles de gestion et fonctionnement des EPLE : le cadre institutionnel, l'organisation administrative. Seront abordés dans le cadre de l'EPLE, le rôle du chef d'établissement, du chef d'établissement adjoint, les organes consultatifs et décisionnels.

## **UE 16 : Le pilotage pédagogique et éducatif d'un EPLE**

**Responsable : Guillaume HARENT**

L'évolution du système éducatif, les mutations sociétales conduisent à s'interroger sur la politique pédagogique et éducative de l'EPLE. De l'accompagnement et la prise en charge des élèves au management des équipes au regard de leur évolution professionnelle, cette problématique est aujourd'hui centrale dans le pilotage d'un EPLE.

# MASTER 1 - SEMESTRE 8

## UE 21 : Psychologie: autorité et influences sociales

**Responsable : Olivia PAUL**

**Contenu :**

« La psychologie sociale consiste à essayer de comprendre et d'expliquer comment les pensées, sentiments et comportements des individus, sont influencés par la présence imaginaire, implicite ou explicite des autres » *Allport, 1954*

Cet enseignement va aborder les notions diverses mais imbriquées telles que :

- la psychologie de la vie quotidienne
- la normalisation et le conformisme
- la soumission à l'autorité
- l'imitation et similarité

## UE22 - 23 : Professionnalisation, stage & mémoire

**Responsables : Gilles PINTE**

Le stage s'organise en lien avec le tuteur (voir calendrier).

Le mémoire est un travail personnel d'initiation à la recherche qui se traduit par une production écrite en Master 1.

Réalisation d'une **lettre de motivation** et d'un **curriculum vitae**

**Objectifs du mémoire de M1 :** Voici un résumé des attentes :

- Réfléchir à une thématique provenant de sa propre histoire éducative, d'une situation pédagogique rencontrée ou encore d'un intérêt éducatif ou didactique.
- Approfondir cette thématique en la problématisant, c'est-à-dire en travaillant les concepts et les théories qui la fondent.
- Procéder à un ou deux entretiens exploratoires auprès d'acteurs
- Organiser un écrit de 15 à 20 pages (bibliographie comprise, hors annexes) aux normes universitaires (présentation, bibliographie...)

## UE 24 : Systèmes d'information

**Responsable : Michel COUSSI**

**Contenu :**

Les systèmes d'information sont aujourd'hui au cœur des problématiques des établissements. Cet enseignement, à partir de bases théoriques, analyse et donne des clés, basées sur des exemples concrets, pour :

- Maîtriser les intrants et extrants dans l'information
- Gérer et archiver les informations dans un cadre réglementaire contraint
- Élaborer des stratégies d'info-com dans un espace de plus en plus ouvert
- Intervenir de manière structurée et efficiente en situation de crise"

## **UE25 : Gestion et organisation de l'administration**

**Responsable : Lionel JULIEN**

**Contenu** : L'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la mission de chef d'établissement dans le domaine de la gestion publique, de l'organisation et des services financiers est un point essentiel de la formation.

Cet enseignement est la suite naturelle de l'enseignement UE16 du premier semestre.

## **UE 26 : Management qualité**

**Responsables : Frédéric BEDEL**

**Contenu :**

La notion de pilotage et plus généralement de management d'un établissement éducatif (au sens de l'entreprise privée) s'inscrit dans une évolution globale des politiques publiques. Il faut donc voir cette mission d'un ordre nouveau du chef d'établissement (le pilotage) comme la conséquence d'une réforme de la manière de diriger et d'organiser.

Cet enseignement doit permettre d'acquérir la méthodologie du management nécessaire dorénavant au chef d'établissement dans le cadre de ses nouvelles missions.

## MASTER 2 - SEMESTRE 3

### UE 31 : Droit administratif et responsabilités

**Responsable : Garance NAVARRO-UGE**

**Contenu :**

Le droit français connaît trois régimes distincts de responsabilité.

Lors d'activités scolaires, l'État peut être appelé à réparer un éventuel préjudice au titre soit de la responsabilité administrative, soit de la responsabilité civile. En revanche, la responsabilité pénale reste supportée personnellement par son seul auteur.

Cet enseignement aborde cette notion de responsabilité au regard des missions qui incombent au chef d'établissement :

- Les dommages causés par les élèves ou aux élèves
- La sécurité des biens et des personnes
- la relation hiérarchique
- la réalisation et l'application du règlement intérieur

### UE32 : Culture générale/ Actualité de l'éducation

**Responsables : Jean-Christophe TUTIN**

**Contenu :**

Deux thèmes d'actualité seront analysés : l'évolution des pays musulmans et les difficultés d'intégration de la troisième génération des jeunes issus du Maghreb en France. L'histoire nous donnera un éclairage sur deux problèmes qui par bien des aspects sont imbriqués. Indispensable pour de futurs responsables du système éducatif, qui peuvent être confrontés aux conséquences de ces questions sensibles.

### UE33 : Sociologie: société, école et violence

**Responsables : Frédéric PUGNIERE SAAVEDRA**

**Contenu :**

L'enseignement porte sur des problèmes de société en relation avec le monde éducatif. Les thèmes suivants sont abordés :

- Le signalement d'enfants en danger : évolution de la politique de signalement en France, études de dossiers de signalements et importance de la mise en mots dans l'intérêt de l'enfant,
- La déscolarisation, l'exclusion, la désocialisation : récit de jeunes SDF sur leur vision de l'école,
- La démolition des grands ensembles en zone peri-urbaine : une hétérogénéité de discours pour juguler la violence urbaine,
- La violence dans le milieu éducatif

## UE 34 : Outils scientifiques pour le management

**Responsable : Frédéric BEDEL**

**Contenu :**

Dans l'exercice de sa fonction, le chef d'établissement est amené à faire de la gestion de projet, à réaliser des enquêtes, analyser des situations complexes, évaluer l'évolution de telle ou telle caractéristique ou indicateur de l'établissement et créer des bases de données.

Dans ce cadre, cet enseignement a vocation à familiariser avec tous les outils scientifiques nécessaires : traitement de données, réalisation d'enquête (échantillonnage), statistiques et probabilités élémentaires, informatique de base (Excel).

Les outils seront appliqués à des situations issues du champ de l'éducation. La partie « calculatoire » se bornera à valider la modélisation des données et à préparer l'interprétation des résultats.

## UE35 : Etude de cas

**Responsable : Michel COUSSI – Nicolas DORE**

**Contenu :**

Cet enseignement prétend à un objectif simple : éclairer les étudiants sur les compétences visées, évaluées par le jury et donner les conseils nécessaires à la préparation.

Il se structure sous forme de brefs cours dont les notions sont connues mais directement appliquées au quotidien de la vie d'un établissement, suivis d'exemple d'études de cas soit sous forme de plan soit complète.

## UE 36 : Professionnalisation - mission Chef d'établissement

**Responsable : Isabelle LEGER**

**Contenu :** La professionnalisation se traduit sur le plan théorique par l'acquisition de connaissances sur les évolutions du métier de chef d'établissement, les principaux champs d'activité et les logiques professionnelles à l'articulation de temporalités, de contextes scolaires et du rapport aux acteurs de et hors de l'École. De manière transversale, l'effet du chef d'établissement est appréhendé.



## MASTER 2 - SEMESTRE 4

### UE 41 : Droit en milieu éducatif

**Responsable : Laurence GUYON**

**Contenu :**

L'école est un lieu où le droit s'applique dans toute sa diversité.

La complexité provient de la multiplicité des textes et lois qui régissent les diverses situations auxquelles est confronté le personnel d'encadrement : droit de l'enfant, code de l'éducation, droit administratif (par exemple dans le cas de voyages scolaires), règlement intérieur.

Cet enseignement propose un panorama des situations classiques et les modalités réglementaires qu'ils convient d'appliquer. Au-delà de ceci, il s'agit de déterminer les principes d'une posture légale et rigoureuse face aux situations du quotidien d'un établissement.

### UE 42 : Science de l'information et de communication

**Responsable : Frédéric PUGNIERE SAAVEDRA**

**Contenu :**

Il s'agit dans cet enseignement d'étudier les usages sociaux des techniques de l'information et de la communication et leurs répercussions dans le milieu éducatif. Ce cours visera également à s'interroger sur les seuils d'acceptabilité et sur les évolutions institutionnelles souhaitables et/ou possibles.

### UE43 : Professionnalisation, stage & mémoire

**Responsables : Gilles PINTE**

Le stage s'organise en lien avec le tuteur

Le mémoire est un travail personnel d'initiation à la recherche qui se traduit par une production écrite en Master 2 ainsi qu'une soutenance de 30 minutes.

**Objectifs du mémoire de M2 :**

- Renforcer le travail de Master 1 en approfondissant la recherche théorique et conceptuelle.
- Identifier une méthodologie (entretiens, enquête statistique, observation participante...) afin de récolter des données, des informations qui vont vous permettre de répondre à votre problématique.
- Rédiger un document d'une cinquantaine de pages (bibliographie comprise, hors annexes) respectant les normes universitaires

## Modalités de contrôle des connaissances

La spécialité « Responsabilité des établissements éducatifs (R2E) » est organisée en deux niveaux (années) de deux semestres.

Les UE autres que celles professionnelles (stages, mémoires, soutenance) sont affectées de 5 crédits européens (ECTS). L'UE professionnelle de master 1 est affectée 10 crédits et celle de master 2 de 20 crédits. Chacun des semestres permet d'obtenir 30 crédits européens. Le Master sanctionne ainsi l'obtention d'un niveau correspondant à 120 crédits européens au-delà du grade de Licence.

### Évaluation des éléments et assiduité

Le jury arrête les notes sanctionnant les différentes épreuves du contrôle des connaissances. Ces épreuves peuvent prendre la forme d'un contrôle continu et/ou d'un contrôle terminal. La nature du contrôle terminal ou du contrôle continu est déterminée par l'enseignant responsable de chaque matière en accord avec le responsable de la formation.

Lorsqu'un contrôle terminal sur table ou en ligne est prévu pour une UE, il est réalisé de manière individuelle et anonyme. Seul le secrétariat est habilité à décacheter les copies.

À chaque session et pour chaque UE, l'enseignant responsable de la matière propose au jury une note attribuée à l'issue du contrôle terminal et / ou du contrôle continu.

Le mémoire prévu dans l'UE « professionnelle » de master 2 est soutenu devant un jury constitué au moins de deux membres.

### Absence aux examens

L'absence à une épreuve de contrôle des connaissances équivaut à la note zéro et n'ouvre droit à aucune épreuve de rattrapage durant la session courante.

La justification de l'absence est portée à la connaissance du jury.

### Évaluation des unités d'enseignement

Le jury calcule une note sur 20, dite note d'UE, pour chaque unité d'enseignement.

### Capitalisation des unités d'enseignement

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu une note d'UE supérieure ou égale à 10/20.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

### Validation du semestre et du niveau

Le jury compétent siège à l'issue de chaque semestre dans le cadre de la première session pour apprécier la validation des unités d'enseignement, du semestre et, le cas échéant, du niveau et du diplôme concerné.

Le jury valide le semestre ou le niveau des étudiants ayant obtenu simultanément :

- une évaluation égale ou supérieure à 8/20 dans les unités d'enseignement professionnelles;
- une moyenne égale ou supérieure à 10/20 pour l'ensemble des unités d'enseignement constitutives du semestre ou du niveau.

Toutes les unités d'enseignement, hormis les unités d'enseignement professionnelles, du semestre ou du niveau concerné, sont ainsi validées y compris, par compensation, celles dont la moyenne est inférieure à 10/20. Une unité d'enseignement validée ne peut être repassée.

Pour l'obtention du diplôme de Master, l'étudiant doit avoir validé chacun des niveaux le constituant.

### Mentions de niveau de Master

L'étudiant est titulaire du Master s'il a validé les deux niveaux du Master. Les mentions de niveau sont délivrées, à l'issue de chaque niveau de Master, en fonction de la moyenne générale des notes calculées sur l'ensemble des unités d'enseignement du niveau considéré. Le barème des mentions est le suivant :

- inférieur à 12/20 : mention Passable
- de 12 à 13,99/20 : mention Assez Bien
- de 14 à 15,99/20 : mention Bien
- de 16 à 20/20 : mention Très Bien

Le diplôme de Master est affecté d'une mention dont la détermination résulte de la moyenne générale des notes du second niveau de Master.

### Définition des deux sessions

La première session comprend le contrôle continu organisé dans le cadre de chacun des semestres et les examens terminaux organisés à la fin des enseignements de chacun des deux semestres du niveau considéré.

La seconde session concerne simultanément les deux semestres du niveau considéré. La deuxième session a lieu en septembre.

### Organisation de la seconde session

Des épreuves sont organisées en seconde session pour les étudiants n'ayant pas validé leur niveau à la première session. Concernant les UE professionnelles, la seconde session donne lieu au dépôt d'une nouvelle version du mémoire et, s'il y a lieu, à une nouvelle soutenance.

**Les notes délivrées en seconde session remplacent les notes délivrées en première session.**

**En aucun cas l'étudiant ne peut repasser en seconde session une épreuve pour une UE où la note arrêtée par le jury de première session était supérieure ou égale à 10/20.**

**L'absence aux épreuves concernées est sanctionnée par la note zéro.**

Le jury compétent siège à l'issue de la seconde session des épreuves pour apprécier la validation des unités d'enseignement, de l'un ou l'autre des semestres et, le cas échéant, du niveau et du diplôme concerné.

Lors de la seconde session, les conditions de validation du niveau ou du semestre, d'attribution des mentions et de capitalisation des unités d'enseignement sont celles de la première session.

### Etalement - Redoublement

Pour les étudiants inscrits pour la première fois dans l'un des niveaux du Master et n'ayant pas validé ce niveau à l'issue de la seconde session, le suivi d'une nouvelle année de formation est de droit (Etalement sur 2 ans). A l'issue de cette nouvelle année, si un candidat n'a pas validé le niveau, le jury se prononce sur l'éventualité d'un redoublement (1 an).

L'étudiant ne peut accéder au deuxième niveau du Master que s'il a validé le premier niveau.

### Proclamation des résultats

Les résultats sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage numérique après les délibérations du jury. Ils sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause, sauf erreur matérielle dûment constatée par le président du jury.

## Jury

Le jury est présidé par le responsable de la mention Management Sectoriel. Les décisions du jury d'examen sont souveraines et sans appel.

Détail des modalités d'évaluation :

# MASTER 1

## **Semestre 7**

### • ***Tronc commun***

#### **UE11 Histoire des institutions scolaires**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

#### **UE12 Philosophie de l'éducation**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

#### **UE13 Initiation au droit**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

#### **UE14 Sociologie de l'éducation et de l'orientation**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

### • ***Enseignements du parcours (R2E)***

#### **UE15 Gestion publique et responsabilité**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

#### **UE16 Le pilotage pédagogique et éducatif d'un EPLE**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

## **Semestre 8**

### • ***Tronc commun***

#### **UE21 Psychologie : autorité et influences sociales**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session devoir en ligne*

#### **UE22/UE23 stage et mémoire**

(Coeff 2 – 10 crédits)

*Première session : mémoire – seconde session idem*

### • ***Enseignements du parcours (R2E)***

#### **UE24 Système d'information**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

#### **UE25 Gestion et organisation de l'administration** (Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session idem*

#### **UE26 Management qualité**

(Coeff 1 – 5 crédits)

*Première session : devoir en ligne – seconde session devoir en ligne*

## MASTER 2

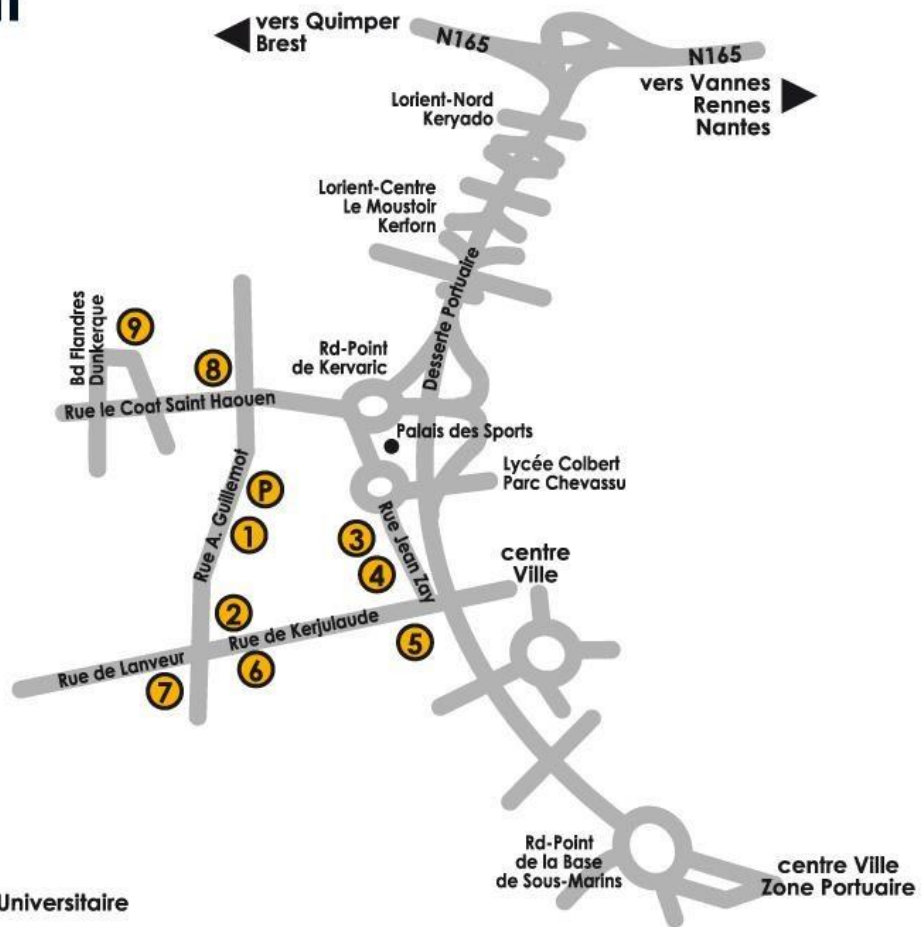
<b>Semestre 9</b>	<b>Semestre 10</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Tronc commun</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Tronc commun</i></li></ul>
<b>UE31 Droit administratif responsabilité</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : devoir en ligne – seconde session idem</i>	<b>UE42 Science de l'information et de la communication</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : en ligne – seconde session idem</i>
<b>UE32 Culture générale/ Actualité de l'éducation</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : devoir en ligne – seconde session idem</i>	<b>UE43 stage et mémoire</b> (Coeff 4 – 20 crédits) <i>Première session : mémoire (coeff ½) soutenance (coeff ½) – seconde session idem</i>
<b>UE33 Sociologie: société, école et violence</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : devoir en ligne – seconde session idem</i>	
<b>UE34 Outils scientifiques pour le management</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : devoir en ligne – seconde session idem</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Enseignements du parcours (R2E)</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Enseignements du parcours (R2E)</i></li></ul>
<b>UE35 Etude de cas</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : devoir en ligne – seconde session idem</i>	<b>UE41 Droit en milieu éducatif</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : devoir en ligne – seconde session idem</i>
<b>UE36 Professionnalisation: mission CE</b> (Coeff 1 – 5 crédits) <i>Première session : épreuve orale – seconde session devoir en ligne</i>	

### Dispositions particulières

Celles-ci concernent les sportifs de haut niveau, les personnes handicapées et les personnes en situation professionnelles à l'étranger ou hors du territoire métropolitain.

Une demande de dérogation pour les épreuves en présentiel peut être faite auprès du responsable de la formation. Si celle-ci est accordée, il convient alors que l'étudiant propose auprès de la scolarité un lieu d'examen « sécurisé » du type service public ou université.

# UBS site de Lorient



- P** Présidence
- 1** Bibliothèque Universitaire
- 2** Restaurant Universitaire
- 3** Institut Universitaire de Technologie (IUT)
- 4** Le Paquebot :
  - Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales
  - SAI / SUIO-IP
  - SUAPS
- 5** Pôle de Formations Sanitaires et Sociales
- 6** Maison Des Etudiants
- 7** ADEFOPE
- 8** • Faculté des Sciences et Sciences de l'Ingénieur
  - ENSIbs
  - Médecine préventive
- 9** Centre de Recherche Christiaan Huygens